



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_52

Réalisation d'un faux plafond, d'un doublage et isolation – BG CONSTRUCTION

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le logement communal situé Chemin de Ronde nécessite des travaux,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la société BG CONSTRUCTION dont le siège est à Rustrel (84) ZA la Bastide Neuve, un devis pour la réalisation d'un faux plafond, d'un doublage plus isolation au logement communal dont le montant total s'élève à 13 179.60€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 06/11/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

